


Fait à Dijon, le 1er février 2012

Master 2 Economie et Gestion – Mention Sciences du Management
Spécialité professionnelle MARKETING**Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage****PRESENTATION DE LA FORMATION**

Année universitaire 2012-2013

 SUPPORT ADMINISTRATIF (SUFCOB) Assistante de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89 sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr Ingénieur de formation Magali SEVILLANO / Tél : 03.80.39.52.54	PÉDAGOGIE (IAE Dijon) Responsable(s) pédagogique(s) Blandine ANTEBLIAN / Tél : 03.80.39.35.03 blandine.anteblian@u-bourgogne.fr Rémi MENCARELLI / Tél : 03.80.39.35.06 remi.mencarelli@u-bourgogne.fr
Objectifs	
Assurer des fonctions d'encadrement dans le domaine Marketing	
Public	
▶ Moins de 26 ans ▶ Demandeurs d'emploi 26 ans et plus, inscrits au Pôle emploi	
Pré-requis	
▶ Master 1 ^{ère} année sciences du management marketing, Master 1 ^{ère} année sciences de gestion ou diplômes jugés équivalents (Masters 1 ^{ère} année Sciences Economiques, AES, LEACA, MASCI, IUP Management, Maîtrises ou Masters 1 ^{ère} année Scientifiques, Ecoles de commerce et d'ingénieurs) ; ▶ Par validation d'acquis (décret du 23/08/85) ▶ Par équivalence de diplôme	
Organisation de la formation	
▶ Durée du contrat : 365 jours ▶ Durée de la formation : 455 heures (24 heures d'examen incluses) sur 65 jours en centre de formation dont 1 jour de préparation non facturé à l'entreprise ▶ Lieu de la formation : IAE Dijon - Pôle d'Economie et de Gestion (PEG) - 2 bd Gabriel - 21000 DIJON ▶ Rythme de la formation : jusqu'à décembre : 1 semaine en entreprise et 1 semaine à l'IAE ; de janvier à juin : 3 semaines en entreprise et 1 semaine à l'IAE puis temps plein en entreprise	
Sélection pédagogique	
▶ Dates limites de dépôt des candidatures à l'IAE : 10 mai 2012 ▶ Sélection pédagogique (entretien) : 29 et 30 mai 2012	

Recrutement en entreprise

► Date limite de recrutement en entreprise : 07 septembre 2012

Processus de sélection pédagogique et de recrutement

Avant d'être sélectionné

- Téléchargement du dossier de candidature pédagogique : <http://iae.u-bourgogne.fr/>
- Transmission du dossier de candidature pédagogique à l'IAE Dijon
- Recherche active d'une entreprise (sans attendre l'acceptation pédagogique)

Après accord de recrutement par une entreprise (et acceptation pédagogique)

- Pour les contrats de professionnalisation :
 - Le SUFCOB envoie à l'entreprise : un contrat, un devis, un programme et une convention de formation
 - L'entreprise transmet les documents à son OPCA dans les 5 jours du début du contrat
- Pour les contrats d'apprentissage, l'entreprise prend directement contact avec la CCI dont elle dépend (après accord préalable du SUFCOB pour la mise en place du contrat – le nombre de place étant limité)
- Inscription administrative auprès du SUFCOB

Compétences acquises et débouchés

Débouchés :

Directeur marketing, chef de groupe, chef de secteur, chef de marque ou de produit (dans les produits de grande consommation), category manager, comptes clés, animateur de marché (promotion des ventes, marketing direct) dans les entreprises de service, cadre commercial (dans le secteur bancaire et financier), négociateurs en marchés industriels, responsable des études marketing dans des sociétés spécialisées (cabinets d'études) ou dans un service Etudes d'une entreprise

Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Capacité d'analyse de marché visant à mettre en place une stratégie marketing
- Maîtrise des méthodes de segmentation et de ciblage
- Exploitation des bases de données marketing et enrichissement
- Maîtrise des méthodes d'études de marché
- Capacité à définir un cahier des charges et une méthodologie d'étude de marché, gestion des relations avec des prestataires externes (cabinets d'études)
- Capacité à réaliser et mettre en œuvre un plan marketing
- Capacité à mettre en œuvre et à contrôler des actions marketing ciblées (plan de communication, plan promotionnel, opération de marketing direct)
- Assistance d'équipe commerciale (préparation d'argumentaires, synthèses de marché,...)
- Capacité à mener des négociations commerciales

Rémunération minimale du salarié en alternance

	Contrat de professionnalisation ¹	Contrat d'apprentissage ²
Moins de 21 ans	65% du SMIC	49 % du SMIC
De 21 à 26 ans	80% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC (ou 85% minimum conventionnel si plus avantageux)	/

Des exonérations de charges sont accordées selon la taille de l'entreprise pour les contrats d'apprentissage ; des réductions de charges sont accordées pour les contrats de professionnalisation sous certaines conditions.

¹ Les dispositions des accords et conventions collectifs peuvent fixer des minima supérieurs ou prévoir que le salaire soit calculé à partir du salaire minimum conventionnel du poste occupé.

² Les apprentis ayant suivi une première année de Master sous statut étudiant, sont rémunérés sur la base du minimum prévu pour la 2nde année d'un cycle d'apprentissage.

Coût de formation

Contrat de professionnalisation : Coût horaire de la prise en charge de l'OPCA de l'entreprise (avec un plancher de 9,15 €/h). En cas de plafonnement de la prise en charge de l'OPCA (en taux ou en volume horaire), l'entreprise s'engage à prendre le différentiel à sa charge ou à le faire prendre en charge par son OPCA au titre du plan de formation.

+ droits d'inscription universitaire à la charge du titulaire du contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage : Prise en charge du coût annuel de formation de l'apprenti par versement de la taxe d'apprentissage au Centre de Formation d'Apprentis du Supérieur de Bourgogne (nous contacter). En 2011, celui-ci est estimé à 10033€.

Exonération des droits d'inscription universitaire

Période en entreprise et congés

Le titulaire du contrat a droit à 5 semaines de congés qu'il posera au cours de l'année (hors périodes de formation) en concertation avec son employeur.

En savoir plus

► u-bourgogne-formation.fr / Alternance-Apprentissage / L'alternance c'est quoi ?